Loupe quartier de Saint-Jean - échelle : 1/2000

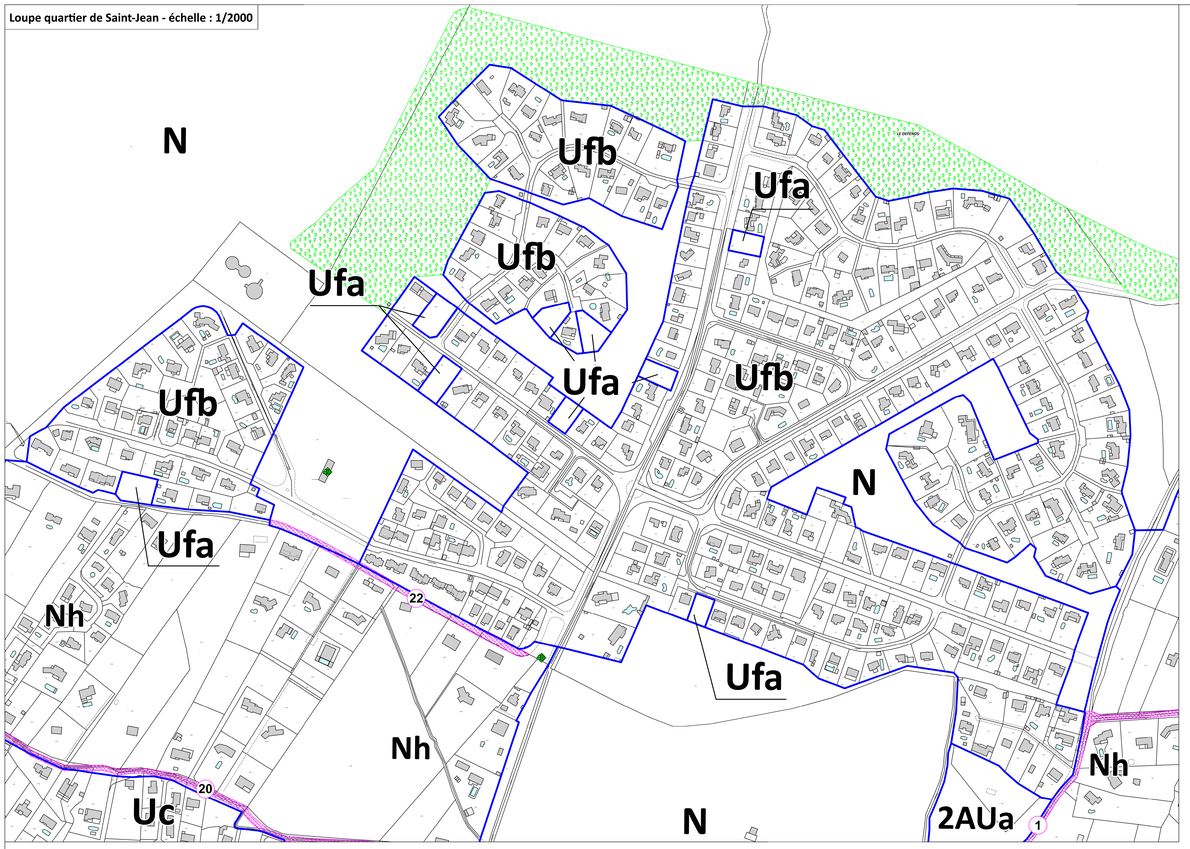

- Zones et secteurs
- Emplacements réservés
- Sites et secteurs à protéger ou à mettre en valeur : patrimoines bâtis
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Basse gorge du Verdon
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Arbre isolé
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Haie
- Eléments de paysage et délimitation des sites et secteurs à protéger pour des motifs écologiques : Alignement d'arbre
- Bande coupe-feu
- Terrains cultivés et espaces non bâtis à protéger en zone U et AU
- Secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- Espaces boisés classés
- Périmètre du risque inondation
- Polygone d'emprise maximale des constructions

Echelle : 1/5000 0 100 200 metres

N

A

5

N

N

Ast1

A

N

N

A

6

7

Nh

Ap

N

N

Ufb

Ufa

Ufb

Ufa

Ufb

Ufa

Ufb

Ufa

Ufb

Ufa

N

Nh

30

Ud

N

N

A

Nh

Nco

Nh

24

Nh

Ap

Ufa

Nh

Ufa

N

Nh

Nh

N

2AUa

Nh

N

Nst2

Nh

Nh

Uc

Uc

Nco

43

A

Uc

Ub

Uc

Uc

1AUa

N

5

Document n°4.2.4	Plan Est et loupe quartier de Saint-Jean

Régusse

Plan Local d'Urbanisme

begeat

PLU

Elaboration prescrite par délibération Conseil Municipal du 31 juillet 2014

Projet arrêté par délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2023